

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
mardi 07
novembre 2023

Mis en ligne :
Lundi 20
novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 26
Votants : 28
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëticia, VAN CAUWELLAERT Damien

Procurations de vote et mandataires : LEJOLIVET Bertrand donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, VALLEE Priscilla donne pouvoir à NOULLEZ Sébastien

Absents : DA CUNHA Manuel

Monsieur Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 07 novembre 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 7**Délibération n° 2023-106. Finances : Budget ville - Décision modificative n°4**

Rapporteur : Vincent POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2023-26 relative au vote du Budget primitif de la ville en date du 21/3/2023,
VU la délibération n°2023-51 relative à la décision modificative n°1,
VU la délibération n°2023-65 relative à la décision modificative n°2,
VU la délibération n° 2023-93 relative à la décision modificative n°3
VU l'avis de la commission Ressources en date du 7 novembre 2023,

CONSIDERANT que des régularisations doivent être apportées en section d'investissement et en section de fonctionnement ;

Après en avoir délibéré par **22 voix POUR** et **6 ABSTENTIONS** (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla), le Conseil Municipal **décide** :

D'APPROUVER les modifications suivantes au budget primitif 2023 :

Chap	Article	F		BP 2023	DM 4	BP 2023 + DM 4
SECTION D'INVESTISSEMENT					+ 0,00	
DEPENSES					+ 178 273,00	
23	2313	020	Dépenses d'investissement	137 190,96	159 523,00	296 713,96
208	2184	40	Mobilier	0,00	3 700,00	3 700,00
020	020	01	Dépenses imprévues	29 146,00	-3 700,00	25 446,00
27	275	01	Dépôt et cautionnement	0,00	18 750,00	18 750,00
RECETTES					+ 178 273,00	
021	021	01	Virement du fonctionnement	887 975,00	178 273,00	1 066 248,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT					+ 0,00	
DEPENSES					+ 201 273,00	
011	60632	02015	Accessoires informatiques	5 000,00	-2 000,00	3 000,00
011	6064	02016	Fournitures administratives informatique	3 000,00	-2 800,00	200,00
011	6227	02019	Honoraires et avocats	16 000,00	23 000,00	39 000,00
65	6512	02015	Logiciels cloud	17 000,00	4 800,00	21 800,00
023	023	01	Virement vers l'investissement	887 975,00	178 273,00	1 066 248,00
RECETTES					+ 201 273,00	
74	7488	01	Filet de sécurité	0,00	201 273,00	201 273,00

Pour extrait conforme,
 Le Maire
 Gaël LEFEUVRE

